

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>CHLORURE DE SODIUM</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	Sifto Water Care Products, Sifto Safe Step Extreme, Safe Step 3500 Max-Blend, American Backwoods Animal Nutrition Products, American Stockman Animal Nutrition Products, Aspen, Aspen Blue, Sifto Canadian Stockman Animal Nutrition products, Commercial bulk rock salt, IceAway Turbo Plus, Safe Step Pro Series Econo Blend Blue 370, IceAway Rock Salt, IceAway Turbo, IceAway Turbo Blue, MaxiFonte, Natural Salt water care, Sun Soft Water Care Products, ProSoft water care products, QwikSalt, Safe Step 3300 Rock Salt, Safe Step 4300 Dual Blend, Safe Step 4300 Dual Blend Blue, Safe Step 6300 Enviro- Blend, Safe Step Pro Series 550, Safe Step Pro Series 570, Industrial Purity Industrial Products, Safe Step Pro Series 960 Choice Formula, Safe Step Sure Paws, Salt brine, Sifto Salt, Sifto Safe Step Enviro-Guard, Sifto Safe Step Ice Salt, Sifto Safe Step Sure Paws, SureSoft water care products, Thawrox Treated salt, Winter Storm, Winter Storm Blue, DriRox
<b>Usage recommandé</b>	Dégivreur. Industriel général, adoucisseur/conditionneur d'eau. Alimentation des animaux.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Compass Minerals America Inc.
<b>Adresse</b>	9900 West 109th Street, Suite 100 Overland Park KS 66210 États-Unis
<b>Téléphone</b>	913-344-9200
<b>Site Web</b>	<a href="http://www.compassminerals.com/">http://www.compassminerals.com/</a>
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:techservicesrequests@compassminerals.com">techservicesrequests@compassminerals.com</a>
<b>Fournisseur</b>	Compass Minerals Canada Corp 6700 Century Avenue Mississauga L5N 6A4 CA Téléphone 1-905-567-0231
<b>CHEMTREC</b>	1-800-424-9300
<b>CANUTEC</b>	1-613-996-6666

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le produit et / ou le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles, i.e, agents oxydants puissants (voir la section 10)
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.

<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

---

### 3. Composition/information sur les ingrédients

---

#### Mélange

Ingrédients non identifiés sont non dangereux d'après les critères du GHS.

**Remarques sur la composition** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

---

### 4. Premiers soins

---

<b>Inhalation</b>	Éviter de respirer les poussières. En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. Si une grande quantité du produit est ingérée, obtenir des soins médicaux.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter de manière symptomatique.

---

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Sel et des mélanges sont incombustibles.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Sans objet.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Use appropriate firefighting PPE as a general precaution.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Le sel n'est pas combustible et n'est donc pas le matériau de préoccupation pour les équipements ou méthodes lutte contre les incendies.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Dans le cas d'un incendie, des équipements et des méthodes qui sont compatibles avec la matière en combustion doivent être utilisés.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de sodium.

---

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Ramasser ou utiliser un aspirateur pour déchets secs pour élimination adéquate sans relèvement des poussières. Rincer la surface contaminée à grande eau. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet direct dans les cours d'eau et les égouts.

---

### 7. Manutention et stockage

---

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
--	---

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

---

<b>Limites d'exposition</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	<p>TWA PEL: Aucune limite spécifique n'a été établie pour le chlorure de sodium (une substance soluble). À titre de référence, OSHA (États-Unis) a établi les limites suivantes qui sont généralement reconnues pour les poussières inertes ou nuisibles. Particules non-réglementées autrement (PNOR): 5mg/m.cu. Poussières respirables 8-Heures TWA PEL, 15mg/m.cu. Poussières totales 8-Heures TWA PEL.</p> <p>TWA TLV: Aucune limite spécifique n'a été établie pour le chlorure de sodium (une substance soluble). À titre de référence, l'ACGIH (États-Unis) a établi les limites suivantes qui sont généralement reconnues pour les poussières inertes ou nuisibles. Particules (insolubles) non-classifiées autrement (PNOC): 10mg/m.cu. Poussières inhalables 8-Heures TWA TLV, 3mg/m.cu. Poussières respirables TWA TLV.</p> <p>Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.</p>
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Verres de sûreté si le contact d'oeil est possible.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Cristallisé.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Divers
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de l'odeur</b>	Sans objet
<b>pH</b>	6 - 8 (Neutre)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Sans objet
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Point d'écoulement</b>	Sans objet
<b>Densité</b>	Sans objet
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Sans objet

<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Sans objet
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Sans objet
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet
<b>Viscosité</b>	Sans objet

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Peut réagir avec les matières incompatibles.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec les matières incompatibles, i.e. les agents oxydants forts.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de sodium.

---

## 11. Données toxicologiques

---

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Non classé.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Tératogénicité</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Effets chroniques</b>	Non classé.

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Pas disponible.
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

---

## 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des conteneurs scellés conformément à la réglementation en vigueur.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions** Non contrôlée

**Réglementations Fédérales des États-Unis** Ce produit n'est pas qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

**SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet**

Non réglementé.

## Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

### Autres règlements fédéraux

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**  
Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Voir ci-dessous

#### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

### Inventaires

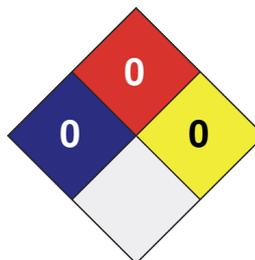
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 0
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

<b>Date de publication</b>	16-Août-2021
<b>Version n°</b>	02
<b>Date en vigueur</b>	16-Août-2021
<b>Préparée par</b>	Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.